

Département de l'AIN  
-----  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE  
-----

Canton de MIRIBEL  
-----

Commune de BEYNOST

PM	2023	P11
----	------	-----

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Arrêté : Création d'un espace réservé type SAS pour les vélos au feu tricolore de la Montée des Acacias à Beynost - Permanent.**

**Le Maire de la Commune de BEYNOST,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1 et 2212-2 et 2213-4

Vu le code de la Route, notamment son article R 110-1 et 2, R 411-5, R 411-7 et 8, R 411-25, R 412-30, R 415-7, R 415-9 et R 415-15

Vu le Code Pénal, notamment son article R610-5

Vu l'arrêté municipal P03-2023 instaurant les feux tricolores au carrefour de la Montée des Acacias avec la Route de Genève à Beynost

Considérant qu'il convient de prévoir un espace pour sécuriser l'attente des cycles au feu tricolore.

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Il est institué un SAS pour vélos au feu tricolore de la Montée des Acacias à l'intersection avec la Route de Genève à Beynost.

#### ARTICLE 2 :

La signalisation relative à la présente réglementation sera mise en place par les services techniques de la Commune de Beynost.

#### ARTICLE 3 :

Les services de Police Municipale et Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète du Département de l'AIN
- Monsieur le Capitaine de Brigade de Gendarmerie de Miribel
- Monsieur le responsable de Police Municipale
- Monsieur le responsable des services techniques

Chacun chargé en ce qui concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Beynost, le 16 octobre 2023

Le Maire,  
Caroline TERRIER

